

COMPTE RENDU

Comité Local d'Examen des Projets

- le Mercredi 30 Novembre 2011, CC du Canton de Pontailier-sur-Saône -

Etaient présents :

Messieurs Joël ABBEY, Michel BORDERELLE, Raoul LANGLOIS, Didier LENOIR, Jean-Paul VADOT.

Equipe technique : Véronique GIRAUD, Stéphanie DEL VECCHIO, Samuel LAMY, Cyril DORNIER, Gilbert PROST.

Excusés :

Madame Carmen SAFTESCO

Messieurs Dominique GIRARD, Laurent THOMAS, Nicolas URBANO, Anthony AUMAND

Absents :

Mesdames Isabelle LAJOUX, Amélie RAVEL, Monsieur Jacques THOMAS.

Présidé par Joël ABBEY, le Comité Local d'Examen des Projets du Pays Plaine de Saône Vingeanne s'est réuni le 30 Novembre 2011 dans les locaux de la Communauté de Communes du canton de Pontailier-sur-Saône.

En introduction, Monsieur ABBEY déplore l'absence de Monsieur AUMAND, représentant du Conseil Régional de Bourgogne.

Afin de respecter les calendriers du Conseil Régional, il était nécessaire que les dossiers de demande de subventions soient déposés avant le 09 décembre 2011 pour être présentés à la première session régional de 2012. C'est pourquoi, il a été proposé aux cofinanceurs la programmation d'un CLEP fin Novembre. Afin de répondre aux mieux aux attentes de chacun. Etant donnés les délais, la date de dépôt des candidatures à l'appel à projet « culturel et sportif » a été écourtée, les dossiers ingénierie transmis en version numérique pour une première analyse de forme et sous réserve des pièces administratives complémentaires à venir.

Faisant suite à ces propos, l'ordre du jour suivant a été abordé :

- ⇒ Filière légumière, mise en œuvre d'un projet « Cuisson Vapeur Emballé »
- ⇒ Habitat : Présentation du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat
- ⇒ Demandes de financements :
 - *Ingénierie Pays*
 - *Animateur territorial à vocation économique*
 - *Appel à Projet culturel et sportif*

Mis en œuvre d'une filière légumière en Val de Saône

Présentation du projet par Monsieur Gilbert PROST

Le projet consiste à développer le procédé de transformation de légumes, conditionné en sachet « cuisson vapeur emballé ».

Estimation au démarrage : 1 tonne de légumes/jour

Ce procédé innovant a été initié par une filiale de « Dijon Céréales » à Villers-les-Pots, et fait l'objet d'un brevet. Ce processus permet aux légumes de conserver une qualité nutritionnelle et gustative, équivalente aux légumes crus.

Objectifs du projet :

- Valoriser la filière légumière du Val de Saône
- Développer des produits de qualité, et les circuits courts
- Favoriser l'utilisation des circuits courts dans les cuisines collectives (collèges, lycée) et structurer la filière (facilité d'utilisation, approvisionnements constants).

Définition du produit :

- Conditionnement : sous forme de pochette de différents poids (kg)
- Adaptation et facilité d'utilisation pour les collectivités
- Délais de conservation de 21 jours

L'estimation actuelle des nombres de repas à échelle local (Val de Saône, Grand Dijon, ...) correspond à 48 000 repas jours réalisés.

Dans un premier temps, le process permettrait de produire 10 000 repas jours sans réaliser de nouveaux investissements « lourds ».

La filière légumière se verrait ainsi valorisée :

- Production : développement de la filière et contractualisation avec les producteurs (prix du légume, quantité et qualité de production...). Ce dispositif permettra de valoriser le légume conventionnel et de la production « Bio », les premières variétés envisagées sont les pommes de terre, carottes, endives, betteraves, choux fleur.
- Consommation : permettre de favoriser des filières courtes, mis en avant des productions locales, contractualisation avec les clients réguliers (grandes surfaces, marchés publics collectivités. Le coût du légume dans la composition d'un repas pour adulte est estimé à 0.60€.

Le budget est estimé à 700 000€ est comprend la mise en œuvre de la chaîne de production (locaux, adaptation machines, locaux de stockage, légumerie, frigo...)

Les aides publiques mobilisables pour les projets de l'industrie agro-alimentaire sont limitées à 40% selon les règles européennes en vigueur.

Aujourd'hui, ce procédé répond à une réelle demande du marché. L'ambition du porteur de projet et de ses partenaires (Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Dijon Céréale, collectivités locales...) est de constituer un réel levier pour la filière locale.

Remarque :

L'ensemble des partenaires présents atteste de l'intérêt du projet pour la filière légumière locale.

Madame LOINTIER (Préfecture de Côte d'Or), s'interroge sur le montage financier et la possibilité d'intervention des crédits FNADT sur ce projet. La mobilisation de ces fonds sera également fonction des crédits européens mobilisables.

En complément, les cofinanceurs sollicités seront le Conseil Général de Côte d'Or, le Conseil Régional de Bourgogne, les fonds Européens.

Il est précisé que techniquement, ce projet peut être mis en œuvre très rapidement, et se développera courant 2012.

Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (Cf. document annexe- présentation du dispositif)

Suite au marché mené par la communauté de communes du Mirebellois, le Comité Départemental d'Amélioration de l'Habitat a été retenu.

1- RAPPEL

Objectif :

Proposer un dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire du Pays, permettant de traiter les situations identifiées.

Le PIG est un dispositif contractuel d'amélioration de l'habitat privé apportant des réponses concrètes à quelques thématiques identifiées comme prioritaires sur un territoire donné. Au regard des thématiques identifiées, le PIG doit permettre :

- le volet « adaptation de l'habitat » : apporter des réponses aux situations de logements inadaptés à de nombreuses personnes âgées qui compromettent leur maintien à domicile.
- Pour le volet « maîtrise de l'énergie » : lutter contre la précarité énergétique, apporter des solutions techniques efficaces et rentables pour limiter les charges liées à la consommation énergétique (notamment chauffage) supportées par les ménages modestes et d'améliorer ainsi leur confort.

Un PIG constitue le volet habitat d'un projet du territoire. Par les thématiques identifiées et parce qu'il vise des ménages modestes, il contribue à répondre à un souci de solidarité.

Il permet d'initier une dynamique générale d'amélioration du parc de logements, de faire connaître des outils à la population, plus à même de les mobiliser par la suite. L'animation du dispositif par des techniciens spécialisés est l'occasion de susciter des préoccupations, des projets qui se concrétiseront plus facilement. Il peut également permettre, par ricochet, de sensibiliser les propriétaires bailleurs aux thématiques traitées.

Suite aux travaux effectués en amont sur la réalisation d'un diagnostic local, le dispositif débutera directement par la réalisation d'un suivi animation sur 3 ans, le budget estimatif est de 140 000€ (sur 3 ans).

2- Informations complémentaires

Les permanences : une permanence aura lieu une fois par mois sur chacune des communautés de communes. Un travail de proximité avec les assistantes sociales du territoire sera mené pour cibler les ménages en difficultés.

Relais de l'information en mairies : En complément des actions de terrain et des permanences, un livret sera édité à destination des secrétariats de Mairie et communautés de communes afin de renseigner et orienter aux mieux les personnes sur le dispositif. Il est également proposé que le maire (ou son représentant) des communes soit référents du dispositif sur leur territoire.

Communication : des outils de communication seront mis en œuvre (tractage, articles de presse, réunion publique, radio, affiches...).

Suivi de l'action : un comité technique aura lieu tous les mois entre les techniciens. Des tableaux de bord seront également réalisés pour le suivi des dossiers et de l'action en général

Dossiers de demande de financements :

Avis du CLEP sous réserve, de validation du Conseil Régional.

Ingénierie

A ce jour, les crédits européens du FEADER n'ont pas été sollicités. Les perspectives budgétaires 2012 et 2013 devraient nécessiter uniquement les fonds alloués par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat.

- Animateur généraliste Pays :

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône

Budget : 67 777€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 27 128€

⇒ Conseil Général : 27 094€

Dossier approuvé par le Comité

- Animateur tourisme

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône

Budget : 38 510 €

Subventions :

⇒ Conseil Général : 30 808€

Dossier approuvé par le Comité

- Animateur habitat

Porteur : Communauté de communes du Mirebellois

Budget : 43 670€

Subventions :

⇒ Etat : 21 386 €

⇒ Conseil Régional : 13 550 €

Dossier approuvé par le Comité

- **Animateur vie culturelle sportive et associative**

Présentation proposition modificative de la fiche de poste.

Depuis 6 années, le Pays soutien l'accompagnement du tissu associatif du territoire, ainsi que les dynamiques culturelles et sportives.

Aujourd'hui, grâce au travail réalisé, les besoins d'accompagnement auprès des associations, et la dynamique locale initiée n'est plus la même. De nouveaux besoins sont apparus depuis quelques temps dans la continuité des actions menées.

Ainsi, la communauté de communes Auxonne-Val de Saône et la commune d'Auxonne (Ville d'appui) proposent de modifier le profil du poste d'animateur vers une mi-temps alloué au Pays. Le technicien sera pris en charge pour ses nouvelles missions de développement culturel, mutualisé entre la communauté de communes Auxonne – Val de Saône, la ville d'Auxonne et le Pays.

Cette dynamique s'inscrit dans la pérennité de l'action et le maintien des compétences sur le territoire

Ceci implique la réduction du budget en conséquence.

Proposition approuvée par le Comité

Porteur : Communauté de communes Auxonne –Val de Saône

Budget : 20 900€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 14 620 €

⇒ Conseil Général : 2 100 €

Dossier approuvé par le Comité

- **Animateur territorial à vocation économique**

Ce projet a été mis en œuvre courant 2011 et subventionné par le Conseil Général de Côte d'Or.

Il a fait l'objet d'une négociation lors de la révision du contrat de Pays. Pour les exercices 2012 et 2013, les crédits du Conseil Régional de Bourgogne pourront être sollicités.

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontallier-sur-Saône

Budget : 35 000€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 7 437.5€

⇒ Conseil Général : 20 652.5 €

Dossier approuvé par le Comité

Appel à Projet « Vie culturelle sportive et associative » - 3 dossiers

Trois dossiers ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2012.

D'autres demandes ont été étudiées, mais celles-ci ne pouvaient répondre aux critères définis avec le Conseil Régional de Bourgogne (les demandes de financement n'atteignaient pas le plancher de subvention de 1 500€).

Programmation Culturelle de la ville d'Auxonne

Comme chaque année (4 ans), la commune d'Auxonne met en œuvre une programmation culturelle annuelle diversifiée et de qualité. Elle permet également des échanges entre établissements scolaires avec les cantons voisins (exemple : spectacle de sensibilisation aux risques auditifs Peace and Love).

Lors de la renégociation du contrat de Pays, il a été proposé une dérogation favorable à la reconduction des aides financières jusqu'en 2013.

Six spectacles et des actions de sensibilisation sont proposés cette année en complément des initiatives locales existantes.

Porteur de projet : Ville d'Auxonne

Budget : 16 000€

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 5 000€

⇒ Conseil général : 1000€ (cette demande sera présentée en Mars 2012 à l'assemblée départementale)

Dossier approuvé par le Comité

Vendredis spectacles de Mirebeau-sur-Bèze

Programmation annuelle à l'instar d'Auxonne, intitulé « Vendredis spectacles de Mirebeau-sur-Bèze ». Après une première année test satisfaisante, la deuxième saison va faire l'objet de partenariats plus importants avec les associations locales et les écoles du territoire.

Porteur de projet : Commune de Mirebeau-sur-Bèze

Budget : 10 000 €

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 4 000€

Dossier approuvé par le Comité

Développement d'une équipe féminine de football

L'US Villers-les-Pots souhaite développer son équipe féminine de football nouvellement créée. Pour se faire, elle envisage la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires des cantons de Pontailleur-sur-Saône, Auxonne, de Genlis et Saint Jean de Losne.

Afin de mener à bien cette action des besoins en équipements adaptés sont nécessaires.

Porteur de projet : Union Sportive de Villers-les-Pots

Budget : 3 176€

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 1 588€

Dossier approuvé par le Comité

Levée de séance :

Monsieur ABBEY remercie l'assemblée pour leur présence. Concernant l'instruction des dossiers, il est souhaité que Cyril DORNIER sollicite Monsieur AUMAND afin de bénéficier de l'avis du Conseil Régional sur les projets présentés et ainsi finaliser les demandes de financements.

Joël ABBEY

Président du Conseil d'Orientation du Pays